

# Informations municipales - Juin 2007

## MALAUZAT

### Saint Genès l'Enfant - Les Moulins Blancs



Cette année encore, l'équipe municipale souhaite partager avec vous, en toute transparence, un regard sur les finances de la commune. Ce regard porte tout d'abord sur l'examen du Compte Administratif de 2006, puis sur le Budget Primitif de 2007 et de l'utilisation qui en sera faite.

Vous trouverez aussi en dernière page des informations en bref. Entre autres : la mise en œuvre prochaine (fin 2007 - début 2008) de la collecte sélective en porte à porte des déchets ménagers par le SBA, un communiqué du Syndicat intercommunal de l'assainissement de la région de Riom et la réponse du préfet à l'avis défavorable du commissaire enquêteur concernant le Plan de Prévention des Risques d'Inondations.

## Finances communales

### Le Compte Administratif de 2006

Le Compte Administratif est sans doute, après le budget, le document le plus important de la vie municipale. Il est le document par lequel le Maire et l'équipe municipale rendent compte de leur gestion auprès de la population.

Le Compte Administratif est établi chaque année à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1.

- Le CA rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres)
- Il présente les résultats comptables de l'exercice
- Il est soumis pour approbation, au Conseil délibérant qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Les informations du CA sont par ailleurs concordantes avec celles du comptable du Trésor dans le cadre de son compte de gestion.

**Rappel :** Le Budget Primitif 2006, de 1 155 803 €, était composé d'une section de fonctionnement pour 478 705 € (41% du budget) et d'une section d'investissement pour 677 098 € (59% du budget).

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses		Nature	Recettes	
	Budgétisées	Réalisées		Budgétisées	Réalisées
Charges de personnel	189 742 €	174 027 €	Impôts et taxes	237 848 €	246 966 €
Charges à caractère général	105 667 €	90 375 €	Dotations et participations	170 658 €	165 530 €
Autres charges gestion courante	79 388 €	76 180 €	Produits des services	28 678 €	29 329 €
Dépenses imprévues	35 658 €	0 €	Autres produits	16 521 €	10 986 €
Charges financières	23 614 €	23 583 €			
Résultats de l'exercice 2006		+ 364 165 €			+ 450 811 €
Report de l'exercice 2005					+ 25 000 €
TOTAL (Réalisées + Report)		+ 364 165 €			+ 475 811 €
<b>Solde de la section de fonctionnement reporté au BUDGET PRIMITIF 2007 : + 111 646 €</b>					

Par délibération du 30 mars, le Conseil a reporté 15 000 € à la section de fonctionnement et 96 646 € à la section d'investissement du BP 2007.

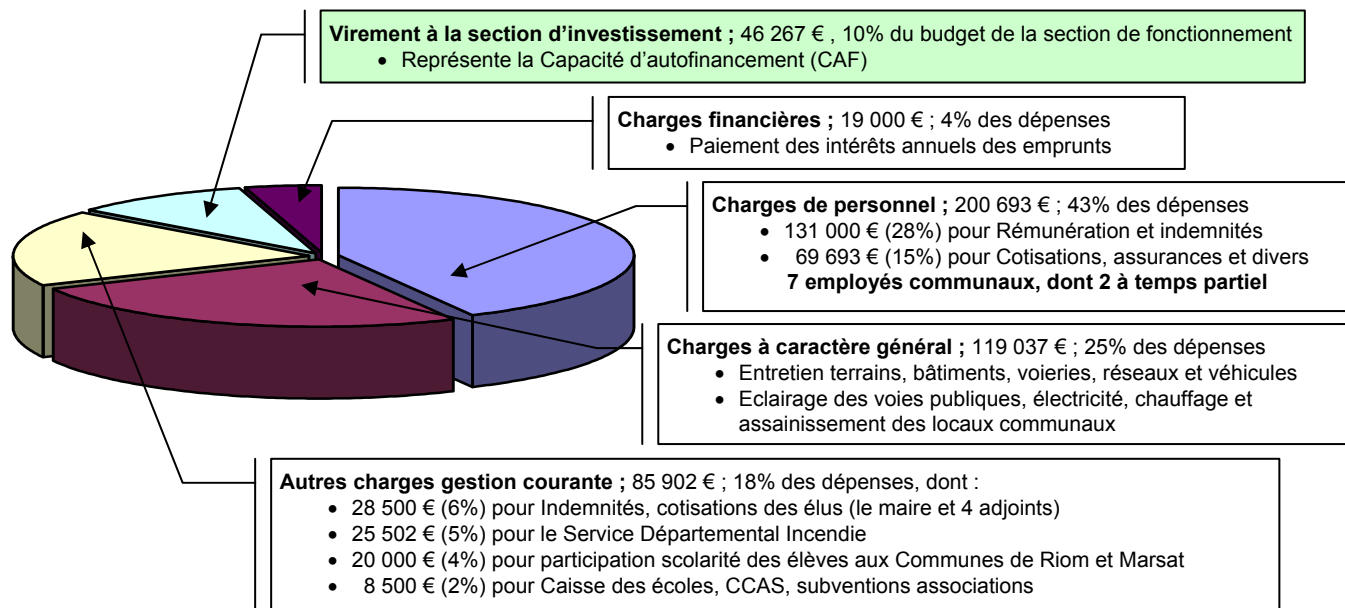
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses		Nature	Recettes	
	Budgétisées	Réalisées		Budgétisées	Réalisées
Nouvelles opérations	340 620 €	85 103 €	Subventions d'investissement	232 193 €	40 094 €
Restes à réaliser de 2005	226 113 €		Dotations fonds divers réserves	168 455 €	166 785 €
Acquisitions foncières	63 800 €	63 800 €	Emprunts	63 800 €	63 800 €
Remboursement d'emprunts	46 565 €	46 420 €	Immobilisations en cours		2 266 €
Résultats de l'exercice 2006		+ 195 323 €			+ 272 945 €
Report de l'exercice 2005					+ 168 013 €
TOTAL (Réalisées + Report)		+ 195 323 €			+ 440 958 €
<b>Solde de la section d'investissement reporté au BUDGET PRIMITIF 2007 : + 245 635 €</b>					

Que ce soit en dépenses ou recettes de la section d'investissement, les écarts observés entre budgétisées et réalisées concernent principalement la réfection du Chemin de la Pisciculture et le réaménagement de la Place de la Fontaine pour Saint Genès, ainsi que la construction de l'atelier communal pour le bourg de Malauzat. La réalisation de l'atelier a tout simplement été reportée à l'année suivante, par contre à Saint Genès une procédure d'acquisition foncière nécessaire à la mise en œuvre du projet risque de déboucher sur une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) pénalisant de ce fait le démarrage du projet et le versement attendu des subventions afférentes.

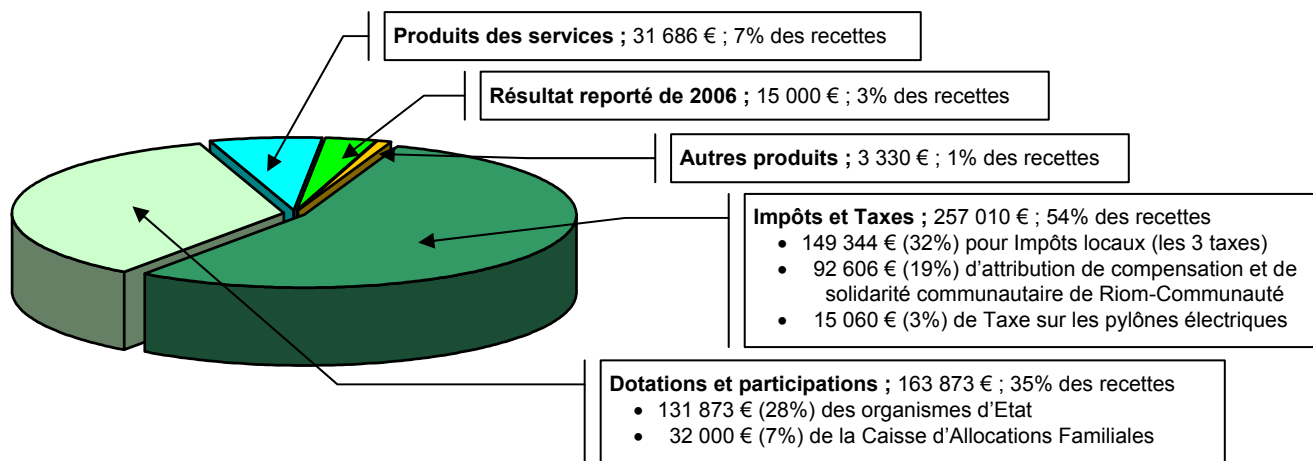
Par délibération du 30 mars, le Conseil a intégralement reporté le solde de 245 635 € à la section d'investissement du Budget Primitif 2007.

## Le Budget Primitif de 2007

### Section de fonctionnement ; les dépenses : 470 899 €



### Section de fonctionnement ; les recettes : 470 899 €



### Evolution du taux des trois taxes perçues pour le compte de la commune

Années	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
taux d'augmentation	4%	4%	4%	2%	2%	4%	3%
taxe habitation	4,91	5,11	5,31	5,41	5,52	5,74	5,91
taxe foncier bâti	9,15	9,52	9,90	10,09	10,29	10,70	11,02
taxe foncier non bâti	42,22	43,91	45,65	46,56	47,49	49,34	50,81

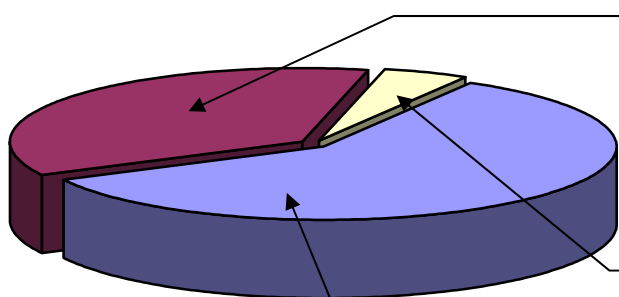
Le produit des 3 taxes était de 139 300 € en 2006. Par délibération du 30 mars 2007, le Conseil Municipal a relevé de 3% le taux de chacune des 3 taxes. Compte-tenu des bases d'imposition déterminées chaque année par les services fiscaux, le produit supplémentaire attendu pour l'année 2007 sera de l'ordre de 10 044 €.

### Etat de la dette communale sur les prochaines années

Dette en capital au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année	384 171 €	351 728 €	321 454 €	294 306 €	267 481 €	239 496 €	210 301 €	179 844 €	148 070 €	114 923 €	80 341 €	44 263 €	24 048 €	12 262 €
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Annuité à payer	48 834 €	48 834 €	42 302 €	39 499 €	39 499 €	39 499 €	39 499 €	39 499 €	39 499 €	39 499 €	39 499 €	39 499 €	12 757 €	12 757 €

Le tableau ci-dessus présente la dette communale pour les seuls emprunts relatifs au « Budget Commune ». Le montant de l'annuité à payer intègre le paiement d'intérêts à l'EPF-SMAF (1 747 euros en 2007) pour une acquisition foncière en 2006 près de l'école du bourg de Malauzat. Les emprunts contractés au titre du budget « Eau - Assainissement » dont la dette en capital au 1<sup>er</sup> janvier s'élève à 177 986 euros ne figurent pas dans ce tableau.

**Section d'investissement ; les dépenses : 782 013 €**



**Nouvelles opérations d'équipement ; 280 949 € ; 36% des dépenses**

- 152 342 € (20%) Réfection Chemin de la Pisciculture et réaménagement place de la Fontaine
- 96 876 € (12%) Réhabilitation bâtiment de l'ex-garage communal
- 8 231 € Mobilier local archives, accueil mairie et garage
- 8 000 € Illuminations de Noël
- 8 000 € Sécurité routière
- 7 500 € Remplacement matériels informatique école

**Remboursement d'emprunts ; 37 733 € ; 5% des dépenses**

**Restes à réaliser de 2006 ; 463 331 € ; 59% des dépenses**

- 200 000 € (26%) Réfection Chemin de la Pisciculture et réaménagement place de la Fontaine
- 126 895 € (16%) Aménagement entrées de bourgs Chemin piétonnier à Saint-Genès
- 77 687 € Travaux bâtiments communaux (garage)
- 17 049 € Etude sécurité routière par la DDE
- 16 744 € Passage du POS au PLU
- 16 011 € Plan Aménagement Bourg (éclairage public)
- 5 945 € Réhabilitation ancienne « Décharge »
- 3 000 € Mobilier local archives, accueil mairie et garage



Bâtiment, (où se situe actuellement l'atelier communal), qui pourrait être l'objet d'une réhabilitation, suivant les opportunités de subventions d'organismes d'Etat ou autres



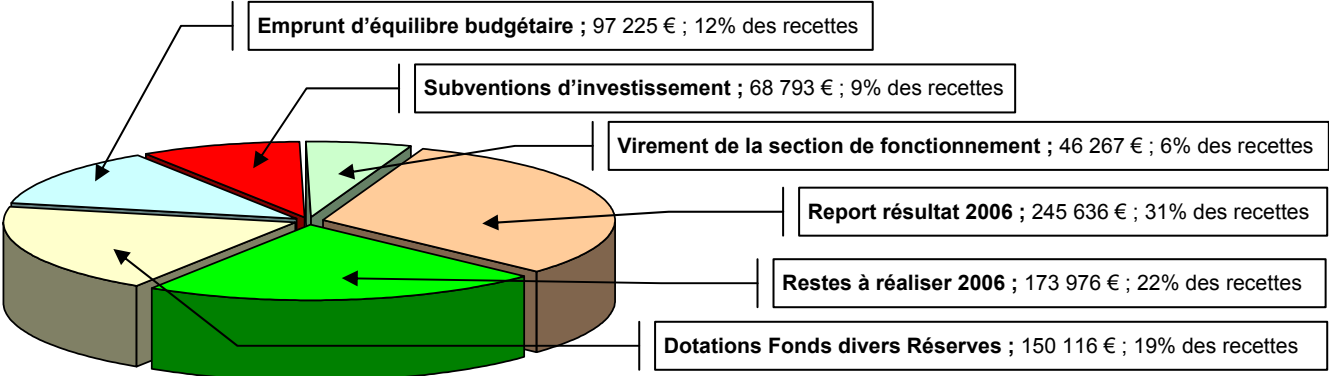
Construction en cours par les employés municipaux du nouvel atelier communal, situé rue de la Mairie au bourg de Malauzat



Vue du Chemin de la Pisciculture à Saint-Genès



**Section d'investissement ; les recettes : 782 013 €**



**Emprunt d'équilibre budgétaire ; 97 225 € ; 12% des recettes**

**Subventions d'investissement ; 68 793 € ; 9% des recettes**

**Virement de la section de fonctionnement ; 46 267 € ; 6% des recettes**

**Report résultat 2006 ; 245 636 € ; 31% des recettes**

**Restes à réaliser 2006 ; 173 976 € ; 22% des recettes**

**Dotations Fonds divers Réserves ; 150 116 € ; 19% des recettes**



## Informations en bref

### Collecte sélective en porte à porte des déchets ménagers par le SBA



Le Syndicat du Bois de l'Aumône a lancé sur notre commune la première phase pour la mise en place fin 2007, début 2008, de la collecte sélective des déchets ménagers en porte à porte. Le recensement des foyers, la détermination des points de présentation (*regroupement de plusieurs bacs, à moins d'une trentaine de 30 mètres de votre lieu habituel*) et l'étude des circuits de ramassage sont en cours pour leur intégration dans les systèmes cartographiques du SBA. Les lettres « SBA » ont été peintes au sol le long des rues (*à la peinture fluo qui disparaît avec le temps*). Ces lettres préfigurent les points de présentation des bacs. **D'ailleurs, vous pouvez d'ores et déjà, prendre l'habitude d'y présenter votre bac actuel.** Le respect par chacun d'entre nous des points de présentation des bacs (couvercle vert et couvercle jaune) sera un enjeu important pour tous pour la réussite de cette opération. En cas de problème concernant l'emplacement de ces points de présentation, contactez au SBA Jean-Pierre MELKIOR Tél. 04 73 83 82 08.

D'ici la fin de l'année, chaque foyer sera doté d'un bac à couvercle « jaune ». Bac de 140 litres minimum, voire plus, suivant l'importance du foyer. Des dépliants présentant la démarche seront diffusés ainsi qu'un guide et des consignes de tri remis aux usagers lors de la dotation des bacs.

A la seconde phase, celle du lancement proprement dit de la collecte sélective et préalablement au démarrage, dont vous serez informés en temps et en heure, vous recevrez à votre domicile un calendrier présentant les jours de collecte, toutes les semaines pour les bacs « vert » et toutes les deux semaines pour les bacs « jaune ».

Après la mise en place effective de la collecte sélective, les conteneurs, sauf les conteneurs à verre et d'huile, seront retirés progressivement des « points propres ».

Des informations complémentaires vous seront diffusées tout au long de la mise en œuvre de cette opération par voie de presse, affichage, réunions publiques et feuilles d'informations municipales.

### Communiqué du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Riom

Après en avoir délibéré le 12 février 2007, le Comité Syndical du SIARR a l'unanimité décidé : la **facturation de l'assainissement** de l'année d'une fuite après compteur sera calculée sur la moyenne des consommations des deux années précédentes l'année de la fuite. Ce mode de calcul sera appliqué à toute demande, à compter du jour de la délibération, sur les consommations de 2006.

### Note d'information de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à propos des fuites d'eau, accompagnant le communiqué du SIARR

Considérant que l'abonné doit rester responsable de son circuit interne de distribution d'eau et de sa surveillance, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a choisi de n'accorder un dégrèvement que sous certaines conditions. Par souci de simplification, la procédure suivante a été établie.

Lorsque les conditions requises pour bénéficier du dégrèvement sont remplies, l'annulation de la redevance de pollution sur le volume de fuite est automatique. L'exploitant du service d'eau rend compte à l'agence de manière globale des dégrèvements accordés, semestriellement - en même temps que déclarations des volumes facturés au cours de la période. Lorsque les conditions ne sont pas remplies, les dossiers doivent être transmis à l'agence par fiche navette.

Les conditions du dégrèvement :

- la localisation de la fuite doit être précisée, avec si possible un justificatif des travaux de remise en état. Ne sont retenues que les fuites situées sur la conduite principale d'alimentation entre le compteur et le premier dispositif d'arrêt, en partie fixe enterrée ou difficilement accessible.
- ne sont pas acceptées, les fuites
  - sur les conduites visibles et accessibles, sur le réseau interne de distribution,
  - sur les appareils divers raccordés au réseau interne (électroménager, arrosage automatique, ...), y compris leur dispositif de contrôle (robinet, vanne, programmeur, ...), sur les installations provisoires (chantiers, ...),
  - consécutives aux intempéries (gel, ...).

### Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI)

Suite à l'enquête publique sur le projet de PPRI pour le bassin de l'agglomération Riomaise, le commissaire enquêteur, dans son rapport, a émis un avis défavorable. Ce rapport est à disposition du public en mairie pendant un délai d'un an.

Compte-tenu de cet avis défavorable, Monsieur le Préfet a demandé à la Direction Départementale de l'Équipement de reprendre le projet. En foi de quoi, le Directeur Départemental de l'Équipement a demandé à Monsieur le Maire de Malauzat, de lui remonter par écrit toutes les informations relatives aux projets en cours sur le territoire communal concerné par le PPRI, avec copie éventuelle des plans topographiques et autres documents cartographiques.

### Information de la Direction Générale de la Solidarité et de l'Action Sociale du Conseil Général du Puy de Dôme

Désormais les permanences des assistants sociaux travaillant pour l'Unité Territoriale de Riom Communauté sont assurées au Centre de Circonscription Action Médico-sociale – 10 rue Antoine Arnaud à Riom sur rendez-vous, et à Mozac – Place Saint-Paul, le 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudi de 9 à 12h sans rendez-vous.

Pour prendre rendez-vous au Centre de Circonscription Action Médico-sociale, veuillez vous adresser à Mmes DUBOIS ou PRULHIÈRE, secrétaires médico-sociales, au 04 73 64 53 72 ou 04 73 64 53 75 ou 04 73 64 53 76.

### Déviations sud de Malauzat

L'acquisition par le Département de certaines parcelles nécessaires à la réalisation de l'ouvrage pose problème. La procédure de Déclaration d'Utilité Publique sera engagée par le Département pour lesdites parcelles.

### Plan Local d'Urbanisme, les prochaines étapes

- Séance du Conseil municipal de juin : délibération pour arrêter le PLU
- Juin à fin août : le dossier du PLU est envoyé aux Services de l'État pour consultation
- Septembre à octobre : enquête publique
- Fin décembre : le Conseil municipal délibère pour approuver le PLU

### Concours Intercommunal des maisons fleuries

Les 10 plus belles réalisations seront récompensées. S'inscrire auprès de la mairie. Passage du jury le 4 juillet 2007. Remise des prix le 4 octobre à l'Arlequin de Mozac.